

Loi anti-mosquée votée en Lombardie !

écrit par Christine Tasin | 6 novembre 2015



Les choses bougent en Europe, peu à peu. Après la [proposition de loi](#) de Jacques Bompard pour obtenir un moratoire pour la construction de mosquées, c'est la *Ligue du Nord* qui est parvenue à ce beau travail.

Même si nous ne nous faisons pas d'illusions sur le projet de loi présenté par Jacques Bompard avec la majorité actuelle et les collabos de l'opposition, le socle islamophile est ébranlé.

Il y a plus de 5 ans que nous réclamons, quant à nous, un moratoire sur la construction des mosquées, sans que jamais un politique ait eu le courage de nous suivre. C'est donc une première. Et cela n'arrive pas par hasard. C'est au moment où nous sommes menacés par une invasion migratoire majoritairement musulmane, que nous sommes menacés par les attentats terroristes musulmans, que nous sommes menacés par la place grandissante de l'islam chez nous, que nous sommes menacés par les revendications communautaristes que cela arrive.

Cela signifie que, peu à peu, l'islamisation à marche forcée de la France, de l'Europe... ouvre les yeux d'un certain nombre

de gens qui se sentent obligés de réagir, de lutter, de contre-attaquer.

Et on remarquera que, à part un baroud d'honneur de la « gauche » dans [l'hémicycle](#) contre Bompard, la presse se tait étrangement sur sa proposition de loi. Pas de polémique..

Parce que les journalistes commenceraient à avoir les yeux dessillés ou bien par peur d'ouvrir ceux de leurs lecteurs ?

On remarquera également (voir article du Figaro ci-dessous) qu'en Italie, mis à part quelques éructations d'islamophiles isolés, le silence prévaut.

Qui ne dit mot consent.

La Ligue du Nord, un parti anti-immigration, a fait voter une loi rendant «quasi impossible» la construction de lieux de culte musulmans en Lombardie. En Italie, la loi n'a suscité aucune polémique.

Le Conseil régional de Lombardie a approuvé, mardi dernier, une loi qui régit la construction de nouveaux lieux de culte dans la région. Présentée sous le nom de «principes de planification de l'équipement pour les services religieux», la loi n'est ni plus ni moins une mesure «anti-mosquée» pour ses détracteurs.

Depuis près de huit mois, la Ligue du Nord, un parti politique régionaliste souvent décrit comme populiste et anti-immigration, préparait cette loi. Interrogé par France 2, Roberto Anelli, initiateur et rapporteur du texte, espère «qu'on a pu éviter un désastre, sinon ils (les musulmans) ne s'arrêteront jamais», faisant référence à un projet avorté de construction d'une mosquée pour 7000 fidèles en Lombardie. Pour l'élu «mosquée ne veut pas dire terroriste, mosquée veut dire risque de terroriste».

Avant d'être votée, la loi a été modifiée à trois reprises par des amendements. Ces derniers visent à autoriser l'organisation d'un référendum régional pour statuer sur le sort d'un projet de construction, à alourdir la procédure administrative ou encore à exiger que les bâtiments construits soient en adéquation avec l'architecture du «paysage lombard». De plus, pour être validé, un projet devra obtenir l'approbation d'une «consultation régionale», et être

surveillé de très près, notamment par un système de vidéo surveillance, après la construction. Autant de garde-fous qui visent à éviter la construction d'édifices contestés.

La loi ne s'applique pas uniquement aux mosquées, mais aussi aux églises catholiques, aux synagogues, et aux autres lieux de culte. Cependant, la manière dont celle-ci est écrite rend «quasi impossible» la construction d'une mosquée, explique John Foot, historien spécialiste de l'Italie, sur le site Internazionale. En outre, de nombreuses églises ont été érigées depuis plusieurs centaines d'années dans la région, ce qui n'est pas le cas des mosquées, ajoute l'historien, pour qui plusieurs milliers de musulmans n'ont pas de mosquées «officielles». Pour justifier le vote, Federico Lena, un conseiller de la Ligue du Nord, juge que la présence des musulmans dans la région «n'est pas indispensable».

Peu de réactions en Italie

Si une loi de ce type paraît irréalisable en France, en Italie, elle n'a suscité aucune polémique. Seuls quelques opposants à la Ligue du Nord ont haussé la voix. «La loi est discriminatoire et donc inconstitutionnelle», a réagi Roberto Bruni, conseiller régional du parti «Pacte Civique» et ancien maire de Bergame, en ajoutant que «cette mesure islamophobe est de nature à entraver toute personne qui désire pratiquer sa religion, y compris les catholiques». Dans le même sens, Jacopo Scandella, conseiller régional du Parti démocrate, a souligné que «cette loi ne résout pas un seul problème. Les musulmans continueront à prier dans la rue, dans des caves ou dans des centres culturels souvent délabrés et difficiles à contrôler, comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant». A l'échelon national, aucun dirigeant politique n'a commenté cette loi. Même Matteo Renzi, qui d'habitude n'hésite pas à donner son avis sur les réseaux sociaux, n'a pas réagi.

<http://www.lefigaro.fr/international/2015/02/03/01003-20150203ARTFIG00376-une-loi-anti-mosquee-adoptee-en-lombardie.php>

Christine Tassin